

NOM : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Classe : .....ème.....

Adresse : .....

N° de Téléphone : .....

Courriel .....

Activité(s) sportive(s) choisie(s) :

Badminton : ☐ Natation : ☐ Arts du cirque : ☐ Volley-ball : ☐**Montant de la cotisation (chèque à l'ordre de « AS Chavagnes ») :**

Pour l'inscription à 1 activité : 32 euros.

Pour l'inscription à 2 activités : 48 euros.

En cas d'inscriptions de plusieurs enfants d'une même famille, le montant est de 24 euros par enfant, par activité.

Le bulletin d'inscription complété et signé des parents et de l'élève, le recueil de consentement, et le chèque sont à rendre au professeur d'EPS au plus tard le 24 septembre. Les entraînements débuteront le 27 septembre.

Pour les autres activités sportives, voir les modalités d'inscription propres à l'AS Externat.

### ***Règlement de l'Association sportive.***

- . Le règlement intérieur de l'établissement est valable en AS.
- . Une attitude citoyenne, respectueuse et assidue est attendue tant aux entraînements qu'en compétition.
- . Un appel est fait en début de séance attestant la participation effective des élèves mais attention il n'est pas du ressort des professeurs de signaler chaque absence aux parents.
- . Il est souhaitable que l'élève qui sait qu'il sera absent prévienne le professeur responsable de l'activité.
- . Des modifications de calendriers peuvent avoir lieu : elles sont indiquées sur le panneau d'affichage.
- . Des photos peuvent être prises lors des compétitions et des séances pour la plaquette de l'établissement ou le site internet. L'inscription à l'AS engage donc obligatoirement ce droit à l'image.
- . L'enseignant est responsable des élèves licenciés au cours des horaires déclarés de prise en charge des activités.
- . En cas de non respect des règles ou des consignes de sécurité énoncées, l'enseignant peut à tout moment exclure temporairement ou définitivement l'élève de l'AS.

Signature de l'élève :

Signature des parents :